

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 mars 2025

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12

Convocation et affichage : 19/03/2025

Réception contrôle de légalité le : 07/04/2025

Publication le : 07/04/2025

Sous la présidence de Monsieur Benoît BOYON, Maire

Etaient présents : Jean-Paul KIRCHER 1^{er} Adjoint, Bertrand NEHLIG 2^{ème} Adjoint, Mireille FRANTZ, Lionel SEENE, Benoît LIEB, Nadia DUDT, Svenja BENDER, Florence PETIT, Guillaume BACHER, Anthony LANG et Betty MULLER.

Absents excusés :

Jean-Louis SCHWENDIMANN

Nathalie WALTER donne pouvoir à Mireille FRANTZ

Michel WEIDMANN donne pouvoir à Lionel SEENE

La secrétaire de séance est : Svenja BENDER

06-2025/7-7.6 Port de plaisance règlement et fonctionnement 2025

Vu la soumission du règlement à la Communauté des Communes de l'Alsace Bossue pour avis et réception d'un avis favorable

Vu la transmission du règlement aux conseillers,

Le règlement du port intérieur du port et de l'aire de service de camping-cars de Harskirchen est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle que le prix des nuitées pour les bateaux de plaisance et des camping-cars a été fixé à 10 euros. Ce tarif englobe l'accès aux sanitaires, douche, collecte de tri et traitement des déchets. La taxe de séjour est en sus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le prix de la nuitée pour les bateaux et camping cars à 13 euros à compter du 1^{er} avril 2025. Les montants des charges restent maintenus, soit :

Electricité : 3 euros / 8h


Eau : 1 euro/ 15 mn

Laverie : 2 euros

Pour délibération conforme,

Harskirchen, le 03/04/2025

Le Maire,
B. BOYON



La secrétaire de séance,
Svenja BENDER



Accusé de réception en préfecture 067-216701839-20250328-EX6CM2025-DE Date de télétransmission : 07/04/2025 Date de réception préfecture : 07/04/2025
--